

Communiqué de la Fédération SUD Éducation. 11 Avril 2012

Mastérisation : la fuite en avant du ministère

■ **Le nouveau projet d'arrêté fixant le cahier des charges de la formation des maîtres vient d'être rejeté de façon unanime au CSE du 11 avril** ■ **On peut cependant s'attendre à sa publication rapide, ce gouvernement n'ayant jamais tenu compte des avis des instances consultatives et des organisations syndicales** ■

SUD Éducation qui s'est opposé à cette réforme depuis 2008 a bien sûr voté contre. Rappelons que ce nouveau projet a été rendu nécessaire par l'arrêt du Conseil d'État de novembre 2011 annulant une partie des arrêtés de 2010 sur la nouvelle formation mastérisée à la suite du recours intenté par SUD, la FCPE et SLU. Sans le sursis accordé par le Conseil d'État, il aurait dû remettre à plat dès cette année, les conditions de stage : l'affectation des stagiaires à temps plein serait devenue illégale en pleine année scolaire !

Le ministère n'a jamais mis à profit les mois écoulés pour remettre à plat sa réforme et discuter avec les organisations ayant déposé le recours, alors que l'effondrement des inscrits aux concours à cette session est une des conséquences de sa réforme.

Pire il présente un nouveau cahier des charges qui ne change pas le schéma global de la formation mais réussit à aggraver encore la situation.

- Le master en 2 ans reste nécessaire pour passer les concours d'enseignement : la réforme reste donc socialement sélective avec une année supplémentaire à financer.
- l'année de M2 reste infaisable avec l'écrit, l'oral du concours et la validation du M2 la même année, à quoi vont s'ajouter des stages devant élèves.
- l'année de « stage » reste à temps plein, auquel s'ajoute toujours une formation correspondant à un tiers de l'obligation de service pour le même salaire... sans compter le stress et le temps de préparation et de transport pour les divers stages.

→ les stages des étudiant-e-s devant élèves pourront atteindre 40 jours au lieu de 2 fois 15 jours en observation en M1 mais surtout en responsabilité en M2 !

→ des masters en alternance sont généralisés et encouragés : des étudiants auront une classe en responsabilité durant 6 h en M2 ou dès le M1 !

Ces deux dernières mesures permettent d'utiliser les étudiants comme moyens remplacements et se substituent aux postes d'enseignants.

Elles ont clairement anti-statutaires puisqu'elles confient en responsabilité des élèves à des étudiants qui ne sont pas titulaires du diplôme exigé par l'État (master ou niveau master) et encore moins du concours. La formation se fait sans réel cadrage national par des conventions locales entre rectorats et établissements du supérieur chargés de la formation !

Pour SUD Éducation il faut en urgence dès septembre 2012 abroger les décrets de mastérisation, ce « nouveau » cahier des charges et rétablir une véritable année de stage avec pas plus d'un tiers de l'obligation de service face aux élèves !

Par ailleurs nous revendiquons une nouvelle formation des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés avec le retour à un recrutement à la licence suivie de 2 années de formation rémunérées validées par l'obtention du master.